

N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

Girardville, le 3 juin 2024

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 3 juin 2024, à dix-neuf heures trente (19:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel, Line Tanguay et Patricia Bolduc, conseillères, messieurs André Kirouac, Jacky Gosselin et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

2024-90

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit adopté l'ordre du jour.

2024-91

**ABSTENTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU
MOIS DE MAI 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'ayant reçu à l'avance une copie des procès-verbaux des séances du mois de mai 2024; et,

QUE des copies sont disponibles dans la salle, les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2024-92

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 soit accepté tel que présenté.

**DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES
PRÉVUS À L'ARTICLE 176.4 C.M.**

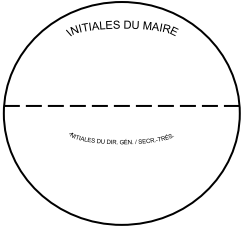
Dépôt de deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 C.M.

2024-93

**AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES, ACCEPTATION DE LA LISTE
DES DÉBOURSÉS ÉMIS, DE LA LISTE DES SALAIRES NETS (INCLUANT
PERSONNEL ENGAGÉ)**

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE la liste des comptes C.M. # 24-5 au montant du de 118,720.65 \$ soit acceptée tel que présentée;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

QUE la maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité;

QUE soit approuvée la liste des déboursés émis:

Municipalité:

	De	À	Montant
Chèques #	13594	13604	8,795.68 \$
Dépôt direct #	863	896	64,177.61 \$
Prélèvement #	3754	3777	21,254.83 \$
Dépôt salaire #	598363	598424	32,386.60 \$

2024-94

VÉLO / DON

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit remis un don de 150 \$ aux jeunes de l'école Notre-Dame-de-Lourdes pour leur initiative de collecte vélo/don, afin de soutenir la Société Canadienne du Cancer.

2024-95

AUTORISATION DE PAIEMENT AIDE FINANCIÈRE - POTVIN MÉCANIQUE - VERSEMENT 2 ET 3 (15,000\$/20,000\$)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit autorisé les versement 2 et 3 au montant de 15,000 \$ de l'aide financière de 20,000 \$ accordée par la résolution # 2023-253 à Potvin Mécanique inc.

2024-96

AUTORISATION DE PAIEMENT AIDE FINANCIÈRE - JP CONCEPT - 7,500 \$

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit autorisé le versement de l'aide financière de 7,500 \$ accordée par la résolution # 2024-45 à JP Concept.

2024-97

REMBOURSEMENT RETENUE ET VARIATION DIESEL - RPJM - CHEMIN D'HIVER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE soit remboursé à Transport RPJM inc. le montant de 9 883,47 \$ tti pour la retenue relative à l'entretien des chemins d'hiver et la variation du prix du diesel pour la saison 2023-2024.

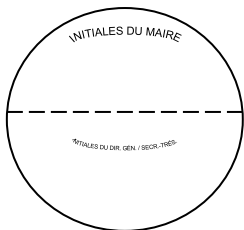
2024-98

LAC PELLETIER - PARTICIPATION CHEMIN DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution # 2020-262, le conseil a reconnu le Chemin du Lac Pelletier comme un chemin de tolérance, conformément à la politique administrative adoptée par la résolution # 2018-240;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,



N° de résolution
ou annotation

2024-99

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QU'il soit approuvé de contribuer à l'entretien du chemin du Lac Pelletier, pour un montant n'excédant pas 4 000 \$ et correspondant à 50 % du coût total des travaux.

AIDE FINANCIÈRE - ACCUEIL ET GUICHET AU MARCHÉ GIRARDVILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve l'octroi d'un montant de 22 600 \$ provenant du Fonds Vitalisation de la MRC, accordé par la MRC, au Marché Girardville pour le réaménagement de l'accueil et l'installation d'un guichet automatique.

2024-100

DEMANDE DE SOUMISSION PUBLIQUE - ASPHALTE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE des soumissions publiques soient demandées pour la réfection de section de pavage dans le rang St-Joseph Nord, le tout tel que préparé par le service d'ingénierie de la MRC de Maria-Chapdelaine.

2024-101

PARACHÈVEMENT DU CIRCUIT CYCLABLE ALBANEL-GIRARDVILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité prenne des mesures pour connecter la piste cyclable aux corridors de transport actif en améliorant la qualité des infrastructures pour favoriser des déplacements actifs efficaces et sûrs, en intervenant sur la voie cyclable.

2024-102

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'UN EMPIÈTEMENT MINEUR - POTVIN MÉCANIQUE INC

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit accordée à Potvin Mécanique inc une servitude de tolérance d'un empiètement mineur pour l'immeuble connu est désigné comme étant le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENT VINGT-HUIT (5 972 928) au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest.

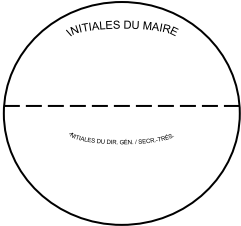
Pour régulariser la situation suivante :

- un garage d'un étage qui empiète légèrement (0,8 mètre), le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Patrice DROLET, arpenteur-géomètre, le 23 février 2024, sous le numéro 4220 de ses minutes.

QUE le maire soit autorisé à signer l'acte notarié préparé par Dominique Plourde, notaire, relatif à cette servitude.

2024-103

ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS ET DU FAIT QU'ILS L'ONT ÉTÉ SUR DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 162,401 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Girardville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2024-104

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SQ - ALARME

La conseillère de la Municipalité de Girardville, Line Tanguay, présente et donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chap. C-27.1), qu'elle présentera ou verra à présenter, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement # 522-2024 ayant pour objet de modifier le règlement no S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec.

2024-105

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Patricia Bolduc, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 20:00 heures.

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*